



MODALITES D'HEBERGEMENT ET DE RESTAURATION BAC PRO & BTSA TC EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

❖ HEBERGEMENT A L'AUBERGE DE JEUNESSE PONTARLIER, 21 rue Marpaud.

A Fournir : drap + linge de toilette

Tarif de base : 16.60 €* (dont 0,60€ de taxe de séjour) / nuit : 6 € pris en charge par les OPCO + 10.60 € à votre charge

Le prix ci-dessus ne comprend pas le petit déjeuner. L'auberge de jeunesse dispose d'une petite cuisine, d'un foyer, d'une salle pour travailler.

Notre centre de formation dispose d'une convention avec l'auberge de jeunesse.

Les apprentis internes s'engagent ainsi à respecter le règlement intérieur de cette structure, (qui leur sera communiqué à l'arrivée).

Une caution d'un montant de 50€ à régler à l'auberge leur sera demandée.

Cette caution sera restituée en fin d'année si aucun dommage n'est à déplorer.

❖ RESTAURATION DU MIDI

Tarif de base au restaurant municipal de Pontarlier pour 6.50 €/repas : 3€ pris en charge* par les OPCO + 3.50€ à votre charge.

*il est obligatoire de prendre un badge pour bénéficier de cette subvention.

Les apprentis règlent directement leur restauration auprès du restaurant municipal avec lequel nous avons une convention. Les repas non pris par les apprentis ne donnent pas lieu à un règlement.

*ce tarif peut varier d'ici septembre 2022